

**Réponse à l'interpellation du 9 novembre 2020 de Mmes et MM.  
les Conseillers communaux : Valérie Mausner Leger, Jacques  
Hanhart, Béatrice Enggist, Yves Gauthier-Jaques, Christian Perrin  
intitulée « La STEP de l'Asse : chapitre énergie »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de Mme Valérie Mausner Leger, M. Jacques Hanhart, Mme Béatrice Enggist, M. Yves Gauthier-Jaques, M. Christian Perrin, conseillers communaux, intitulée « La STEP de l'Asse : chapitre énergie ».

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux demandent à la Municipalité, à la suite du rapport de minorité N° 188/2020, de répondre aux questions suivantes :

1. à court terme de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une solution de remplacement pour la turbine de Rive.
2. d'étudier la nouvelle source de chaleur si notre STEP devait fermer en 2025 ?
3. d'étudier l'opportunité d'utiliser un système analogue à celui du collège de Rojalets à Coppet en fonction des délais de mise en œuvre de la STEP régionale et de la fermeture de la STEP de l'Asse ?

Dès 1993, année d'inauguration de la STEP, des installations de production d'énergie verte ont été construites et financées par la Ville, soit :

- installation d'une petite centrale hydraulique (turbine à pompe inversée) à Rive turbinant les eaux épurées ;
- Couplage-Chaleur-Force, 3 moteurs totems qui ont été remplacé en 2002 par un grand groupe CCF (bi-bloc).

L'installation de la turbine de Rive se compose d'une pompe inversée qui permet de produire de l'énergie en turbinant les eaux traitées de la STEP de l'Asse. La turbine a fonctionné jusqu'en août 2019 puis elle a dû être mise à l'arrêt en raison des nuisances sonores qu'elle engendrait, notamment au moment des arrêts et redémarrages.

Depuis l'arrêt de la turbine mi 2019, le Service TEM a cherché des solutions pour remettre en fonction la mini centrale hydro électrique. Les émissions et immiscions sonores ont été mesurées et des solutions techniques alternatives moins bruyantes ont été recherchées.

Ainsi, l'étude sommaire des variantes, en cours, doit permettre d'analyser la rentabilité électrique et financière en vue de l'optimisation du turbinage et le changement de la turbine actuelle par une turbine Pelton. Elle vise à définir la faisabilité au niveau acoustique, vibratoire, financière et énergétique de cette nouvelle installation. Le projet sera soumis au Conseil communal par le biais d'un préavis qui sera présenté au printemps 2021.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

Les points 2 et 3 cités dans l'interpellation seront traités dans le cadre de l'étude relative à la transformation de la STEP de l'Asse « plan B », qui sera élaborée en étroite collaboration avec les services communaux concernés. Un préavis d'étude sera proposé à cette fin au Conseil communal début 2021.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

  
P.-François Umiglia